



**Direction générale
de l'enseignement
scolaire**

**Service de l'instruction
publique et de l'action
pédagogique**

**Sous-direction des
programmes
d'enseignement, de la
formation des enseignants
et du développement
numérique**

Bureau
des programmes
d'enseignement

DGESCO A3-1
N° 2013-

Affaire suivie par

Véronique Fouquat
Téléphone
01 55 55 22 80
Courriel
veronique.fouquat
@education.gouv.fr

Télécopie
01 55 55 12 44

110, rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris, le

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Objet : Consultation nationale relative aux programmes d'enseignement de l'école primaire

Le Conseil supérieur des programmes créé par la loi du 8 juillet d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a pour mission de formuler des propositions sur les contenus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que sur ceux des programmes d'enseignement.

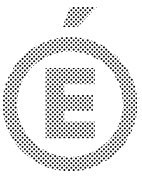
Le ministre a souhaité qu'une large consultation soit menée sur les programmes de l'école primaire actuellement en vigueur afin de recueillir les avis et suggestions des enseignants et des inspecteurs de l'éducation nationale. La synthèse nationale de cette consultation sera transmise au Conseil supérieur des programmes afin de l'éclairer dans sa réflexion. Une deuxième consultation sera organisée à la fin de l'année scolaire sur les projets de nouveaux programmes qui auront été élaborés par le CSP.

Pour se réunir et échanger, les équipes enseignantes des écoles disposeront, pour chacune de ces deux consultations, d'un forfait de trois heures sur leur temps de service. Le premier (programmes en vigueur) sera imputé sur la nouvelle enveloppe de 24 h de concertation prévue par la circulaire du 4 février 2013; le second (nouveaux programmes) s'inscrira dans le cadre des 18 h d'animation et de formation. Vous veillerez à ce que les équipes enseignantes bénéficient des souplesses nécessaires pour organiser au mieux ces temps de réflexion partagée

Il vous appartient, dans l'immédiat, de définir les modalités d'organisation de la première de ces deux consultations en lien avec les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de votre académie. Elle se déroulera pendant une période de quatre semaines ouvrables, du **23 septembre au 18 octobre 2013**.

Vous inviterez les enseignants à répondre aux questions suivantes :

- *Les programmes de l'école sont en application depuis la rentrée de l'année scolaire 2008-2009. Après cinq ans de mise en œuvre, quels sont selon vous les principales qualités et les principaux défauts de ces programmes ?*



2 / 2

(Vous pouvez évoquer leurs finalités, leur faisabilité, les conceptions didactiques et pédagogiques qui les sous-tendent, l'articulation avec les compétences du socle commun, la continuité école-collège, les découpages par domaine d'enseignement, par cycle et les repères annuels)

- *Quelles sont les parties des programmes dont l'application vous a semblé difficile, pourquoi ? (précisez le cycle et le domaine d'enseignement considéré)*
- *Quels sont les éléments que vous souhaiteriez voir conservés ? (précisez le cycle et le domaine d'enseignement considéré)*
- *Quelles sont vos suggestions pour les prochains programmes ?*

Les équipes de circonscription, réunies autour de l'inspecteur de l'éducation nationale répondront aux mêmes questions.

Une page dédiée sera créée sur le site Éduscol du ministère à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/consultation>. Une adresse électronique sera ouverte sur cette page afin d'y recueillir les **synthèses académiques** des consultations menées auprès des enseignants et des inspecteurs de l'éducation nationale, synthèses qui devront rendre compte des points de convergence mais aussi des éventuels points de divergence. Les contributions directes émanant des équipes pédagogiques ou des enseignants eux-mêmes, à titre individuel, pourront être déposées à la même adresse.

Je vous remercie de bien vouloir faire en sorte que vos synthèses académiques me soient transmises **au plus tard le 4 novembre 2013**. Ces synthèses seront portées à la connaissance des écoles de votre académie.

La synthèse nationale réalisée par la Direction générale de l'enseignement scolaire sera rendue publique.

Pour le Ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Paul Delahaye